

Le 28 avril 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – mise à jour annuelle statutaire 2021 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4179-2021 Notre référence : R062605

Chère consœur,

Le Coordonnateur donne suite à la lettre déposée le 21 mars 2022 par la Régie dans le dossier mentionné en objet afin de l'informer de sa position quant à la création d'une mise à jour annuelle du Glossaire, soit la demande contenue aux paragraphes 72 et 73 de la décision [D-2022-028](#).

Le Coordonnateur informe la Régie qu'il ne considère pas opportun dans le présent contexte de mettre en place un processus de mise à jour annuelle du Glossaire pour les motifs énoncés ci-dessous.

Tout d'abord, le Coordonnateur souligne que les modifications au Glossaire, contrairement au Registre, découlent directement de l'évolution des normes de fiabilité. Ainsi, la très grande majorité des demandes de modifications au Glossaire découlent d'une révision d'une norme de fiabilité et peut ainsi être effectuée dans le cadre du dossier d'adoption de norme à la Régie¹. De façon générale, les modifications au Glossaire peuvent donc être effectuées dans le cadre des dossiers d'adoption de normes se déroulant tout au long de l'année, ne nécessitant ainsi pas une mise à jour annuelle.

Le Coordonnateur a toutefois présenté, dans le cadre du présent dossier sur le Registre, des modifications au Glossaire, et ce, même si aucune norme de fiabilité n'était présentée pour adoption dans ce dossier. Le Coordonnateur a considéré opportun et efficient de faire cette demande dans le cadre d'un dossier de mise à jour annuelle du Registre puisqu'il s'agit d'une demande présentant peu de complexité. En effet, les modifications au Glossaire demandées visent à rattraper certaines omissions de modifications s'échelonnant sur plusieurs années. Elles sont ainsi purement administratives et n'ont

¹ À titre d'exemple, le dossier R-4148-2021 comportait des modifications au Glossaire à la base d'un projet de la NERC qui visait un arrimage des termes du Glossaire (projet 2015-04 de la NERC).

aucun impact sur la fiabilité du réseau, puisque les termes et définitions proposés pour retrait sont tous désuets en date du 1^{er} décembre 2021. L'objectif de cette modification sert notamment à réduire la lourdeur du Glossaire en éliminant des éléments superflus qui s'y retrouvent et faciliter du même coup sa compréhension par les entités visées.

Ainsi, les modifications au Glossaire proposées au présent dossier sont faites de façon exceptionnelle et seront traitées dans la phase 2 du dossier. Le Coordonnateur ne prévoit pas un besoin annuel de faire une mise à jour du Glossaire.

Le Coordonnateur est toutefois conscient que des situations de même nature pourraient se reproduire dans le futur, malgré les efforts du Coordonnateur et de la Régie dans le traitement des dossiers d'adoption de normes. Si cela devait être le cas, le Coordonnateur propose que ce type de situation soit simplement traitée par le Coordonnateur lorsqu'il la constate. Le traitement de cette modification aurait donc lieu dans le cadre d'un dossier de norme de fiabilité, selon le processus habituel prévu, et ce, même si la modification au Glossaire demandée est sans lien avec la ou les normes de fiabilité présentées pour adoption.

Cette façon de faire permettrait des gains d'efficacité réglementaire et permettrait d'éviter de se retrouver dans une situation d'envergure similaire à celle présentement vécue et détaillée plus haut dans la présente.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/jl